

Service des Affaires Economiques.

TERRITOIRES
du
RUANDA URUNDI

N° 575 /A.E.

OBJET :

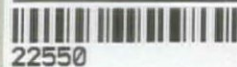
Prix de l'essence.

Usumbura, le 5 février 1943.-

113 / 2

13.2-43

RUHENGERRI



Monsieur l'Administrateur Territorial (tous),

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le
Gouverneur Général a accordé l'autorisation de hausser le prix
de l'essence "Tourisme" de 0,25 fr. le litre et le gasoil de
0,50 fr. le Kg.

Cette décision fera l'objet d'une ordonnance.

Pour le Gouverneur,
Le Commissaire Provincial, M. SIKOMU,

L. J. S. S. S.

A Monsieur l'Administrateur Territorial

à

RUHENGERRI.-
